

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N°DP 2024 -087

Tourisme

Demande de subvention auprès
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Installation d'une aire de jeux inclusive
à la plage de Villerest

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	14 MARS 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment les compétences « Promotion du tourisme » et « Mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que Roannais Agglomération a réaménagé le site de la plage de Villerest en 2020 et en 2021 pour un montant de 1 611 151 € HT dans le but de valoriser et rendre plus attractif le site ;

Considérant que dans le cadre de ce projet, la Région Auvergne Rhône-Alpes a apporté une aide financière à hauteur de 665 700 € ;

Considérant la demande de l'association Villeresthon pour l'installation des jeux accessibles aux enfants PMR, motivée par l'absence de tel équipement sur Roannais Agglomération ;

Considérant que, dans le cadre de son plan handicap, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement l'acquisition et l'aménagement d'aires de jeux adaptés et accessibles à tous les handicaps ;

Considérant que, dans le cadre de cette opération, le plan de financement est le suivant :

Financement			
Dépense	Montant HT	Recette	Montant
Acquisition et aménagement	23 010 €	Région AURA	11 060 €
		Autofinancement	11 060 €
TOTAL	23 010 €	TOTAL	23 010 €

DECIDE

- De solliciter une subvention à hauteur de 11 060 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'une aire de jeux inclusive à la plage de Villerest, dans le cadre du dispositif de financement associé au plan handicap.

Par Délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne